

CONSEIL MUNICIPAL
2 MARS 2026
PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 février, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de M. le Maire, Dominique Collard.

Monsieur Dominique Collard déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nomme à l'unanimité, Pierre Cazé, en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 22 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaelle le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette ,Eric Poulet, Corinne Mongeard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2026, joint en annexe.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

1. **ADMINISTRATION** : approbation du PV du conseil municipal du 2 février 2026
2. **FINANCES** : adoption du budget primitif de la commune 2026
3. **FINANCES** : adoption du budget primitif du parking 2026
4. **FINANCES** : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025
5. **FINANCES** : autorisation du maire pour les virements de crédits
6. **FINANCES** : vote des taux – fiscalité
7. **SUBVENTIONS** : attribution des subventions aux établissements satellites
8. **SUBVENTIONS** : attribution d'une subvention exceptionnelle à Marche Mythique Organisation pour le Paris-Colmar
9. **SUBVENTIONS** : attribution d'une subvention exceptionnelle au club de tennis de table de Mareuil/Pierry
10. **SUBVENTIONS** : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Lire et Faire Lire dans la Marne
11. **SUBVENTIONS** : avance sur subvention à la Maison de Mareuil
12. **SUBVENTIONS** : subvention exceptionnelle à l'association Imagin' à lire
13. **PERSONNEL** : modification du tableau des effectifs
14. **QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18h30

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2026 est adopté à l'unanimité.

PV ADOPTE

2. FINANCES : adoption du budget primitif de la commune 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses et décomposé comme suit :

| | | |
|--|----------|---------------------|
| Section de fonctionnement | Dépenses | 8 157 130,00 € |
| | Recettes | 8 157 130,00 € |
| Section d'investissement | Dépenses | 5 526 751,00 € |
| | Recettes | 5 526 751,00 € |
| VOTE GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL | | 13 683 881 € |

M. Soubieux présente le budget.

Questions et échanges pendant la présentation du rapport :

Partie fonctionnement :

P. Mehenni : « Le poste vacant de qui ?

J-B. Soubieux : c'est un poste technique, on avait re- recruté, après un autre qui est reparti, c'est un global . C'était un poste occupé à l'époque par un agent ayant quitté la collectivité , je n'ai plus tous les mouvements en tête mais sur l'année, cela fait un poste total.

P. Mehenni : on n'a quand même pas renouvelé le contrat de M. Jérémie Kerkhofs.

J-B. Soubieux : on est en train de chercher

P. Mehenni : je ne le vois pas. Du coup, je me pose des questions.

J-B. Soubieux : il est budgété. Il n'est pas pourvu pour le moment.

P. Mehenni : finalement, il y a 2 postes vacants.

J-B. Soubieux : oui, c'est cela. Enfin, c'était sur l'année 2025 en totalité, c'est pour cela, que je l'ai marqué comme cela

P. Mehenni : aujourd'hui, il y a une candidature ouverte par rapport à ce poste.

J-B. Soubieux : on est en recherche

P. Mehenni : vous êtes en recherche alors que vous avez arrêté ce contrat là sur une motivation (de ce que j'ai entendu) , qui était de ne pas le renouveler, non pas parce qu'il n'était pas compétent, mais parce qu'il y avait une ambition d'externaliser une partie des services techniques. C'est comme cela qu'on lui a annoncé le non-renouvellement de son contrat. Donc je ne comprends pas car si on motive un arrêt d'un contrat en disant qu'on externalise , du coup, on ne recrute pas. On n'est pas sur cette logique là donc je voudrais des explications.

M. Collard demande à M. Bouyé de répondre.

T. Bouyé : On va externaliser une partie des travaux au niveau des services techniques avec un recrutement ouvert et un poste avec des responsabilités plus musclées.

P. Mehenni : plus musclées ?

T. Bouyé : des compétences plus larges.

P. Mehenni : quand tu dis , on va externaliser, vous avez pris la décision comme cela ; alors « on », c'est qui « on ». On est au conseil municipal ce soir donc c'est tout le monde qui décide.

Donc qui décide d'externaliser ?

T. Bouyé : Il y a des travaux qu'on n'arrive pas à faire en temps et en heures donc il va falloir qu'on remette des compétences.

J-B. Soubieux : cela n'empêche pas qu'on recherche un responsable d'équipe pour seconder Gaétan, poste qu'avait occupé Jérémie et qu'il avait abandonné.

P. Mehenni : oui, parce que l'ambiance n'était quand même pas super.

D. Collard : oui, c'est vrai. Il n'en reste pas moins que nous avons toujours pour ambition que Gaétan (qui donne toute satisfaction dans le boulot qu'il fait), et qu'il a besoin d'un numéro 2 qui pourra être son complément sur le terrain. Nous avons besoin de cette personne et Jérémie n'était sans doute pas, pour des raisons diverses, bien qu'il soit très compétent, mais il ne pouvait sans doute pas (et nous en avons fait la preuve) être le numéro 2 idéal pour satisfaire les besoins que nous avons. Donc externaliser peut-être en complément du numéro 2 mais nous recherchons toujours le numéro 2.

P. Mehenni : donc le conseil municipal a bien entendu que le conseil municipal cherche à externaliser une partie des travaux des services techniques

M. Bénard-Louis : moi, je vois cela autrement ; une fois que le numéro 2 sera recruté, on pourra à nouveau embaucher en-dessous mais il faut déjà que le numéro 2 soit recruté.

D. Collard : s'il y a un besoin.

P. Mehenni : il y a 2 choses différentes, on recrute, on externalise. Ce n'est pas la même chose

D. Collard : notre premier souhait est que nous avons besoin d'un numéro 2 pour seconder Gaétan.

P. Mehenni : donc vous voulez quelqu'un qui s'entende...

D. Collard ; nous en avons déjà parlé tous les 2

P. Mehenni : ben non, on n'a rien parlé du tout

D. Collard : laisse-moi finir

P. Mehenni : ah ben je t'en prie.

D. Collard : je t'ai pris à plusieurs reprises que M. Courtonne était seul et ne pouvait assurer le fonctionnement des 3 communes et qu'il lui faudrait un numéro 2.

P. Mehenni : Mais toi, tu ne pouvais pas le voir M. Courtonne.

D. Collard : qu'est-ce que tu racontes ?

P. Mehenni : le conflit entre toi et M. Courtonne il est connu de tout le monde

D. Collard : ce n'était pas un conflit, il ne supportait pas d'avoir des réunions en face, c'est tout...

P. Mehenni : M. Courtonne, on ne parle pas de lui, on parle du poste de Jérémie

D. Collard : on a besoin de 2 personnes, c'est tout ; je ne vois pas où est le problème

P. Mehenni : je le vois où est le problème.

J'entends externalisation des services techniques

M. Bénard-Louis : cela, c'est pour un dépannage

T. Bouyé : ce sont des compléments de travaux

P. Mehenni : ah non, moi, je ne l'oublie pas car c'est très très important

M. Bénard-Louis : je pense qu'il faut un encadrement solide avant de pouvoir recruter

D. Collard : on a besoin d'un fixe et après , si cela ne suffit pas, on fera peut-être des travaux qui ne seront pas remplis par l'équipe existante.

P. Mehenni : ce n'est pas la raison qu'on lui a donné pour lui dire qu'on ne renouvelle pas son contrat. A un moment, il faut être très franc.

D. Collard ; je ne sais pas, je n'ai pas participé au débat...

P. Mehenni : tu es responsable, même si tu n'as pas participé ; tu es le maire d'Aÿ-Champagne, non ?

D. Collard : je suis d'accord mais M. Jérémie n'était pas candidat pour occuper ce poste de candidat N°2 et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas renouvelé ce qui était parfaitement notre droit

P. Mehenni : ce n'est pas ce que vous lui avez dit.

D. Collard : qui lui a dit que c'était pour externaliser ? qu'on n'avait pas besoin de lui ?

P. Mehenni : ah je ne sais pas. C'est la raison qu'on lui a donnée.

D. Collard : c'est une des raisons.

P. Mehenni : j'ai une question rapport au fait qu'Ambonnay parte donc du coup, on a du personnel qui était prévu pour faire les repas y compris d'Ambonnay ; du coup, est-ce qu'on recherche une nouvelle commune ?

J-B. Soubieux : dans l'immédiat non, on n'a pas recherché de nouvelles communes. Actuellement, toutes les communes se posent la question, au vu des élections, ils réfléchissent donc en l'état, non. On a des dépenses en moins du fait de faire moins de repas.

P. Mehenni : oui, moins de repas mais même nombre de personnel et les mêmes frais de fonctionnement.

M. Bénard-Louis : cela représente combien de repas ?

J-B. Soubieux : Ambonnay, je ne l'ai plus en tête, je ne peux pas vous le dire.

P. Mehenni : c'est pas mal Ambonnay.

J-B. Soubieux : on est toujours à environ 600 repas

P. Mehenni : c'est important de le savoir, de voir comment on a anticipé cette perte.

J-B. Soubieux : c'est une perte qui existe depuis plusieurs mois. Je crois que c'était début de l'année dernière.

N. Charbaut : après avec les élections, je pense qu'il va y avoir des décisions au niveau des communes.

J-B. Soubieux : la décision d'Ambonnay reposait sur le fait qu'ils avaient une association qui gère et ils voulaient faire un contrat unique avec leur prestataire qu'ils ont pour le mercredi donc ils avaient tout regroupé sur leur prestataire.

P. Mehenni : moi, je respecte la décision d'Ambonnay. Je dis simplement que nous et par rapport à notre service, à nos frais de fonctionnement comment on anticipe ce départ ».

Partie Investissement :

P. Mehenni : » pour la casse-automobile, ce sont des diagnostics, etc... mais on est censé récupérer quelque chose ?

J-B. Soubieux : c'est toujours la question quand on a des échanges avec l'Etat ; la dernière réunion date de novembre/décembre, en fait c'est la question encore en suspens, est-ce qu'on engage encore des diagnostics alors qu'il y a toujours un pollueur identifié ? Il ne faut pas que derrière cela puisse enlever la responsabilité. C'est pour cela qu'on le prévoit au budget mais tant qu'on n'a pas eu validation juridique au niveau de la Préfecture et de la DREAL, on n'engage rien du tout. On l'avait déjà budgété l'année dernière. L'idée, c'est de pouvoir avancer quand même ».

V. Droin demande si des emprunts sont tombés et donc si cela explique une baisse des intérêts

J-B. Soubieux : « on a un emprunt qui s'est terminé »

P. Mehenni : cela me permet de poser une question. J'ai entendu qu'il y ait une rumeur qui circule sur le fait que Ay-Champagne aurait une dette par habitant de 740 € alors que je sais très bien que ce n'est pas le cas. Donc, Jean-Baptiste si vous pouvez, parce que je ne vais pas demander à Dominique il ne va pas pouvoir me dire, me dire si la dette par habitant pour les habitants d'Ay.

Cela a été vu lors du débat d'orientation budgétaire, on est à 519 € par habitant.

P. Mehenni : déjà, ce n'est pas du tout 700 €

J-B. Soubieux : on est dans les communes de la strate à 755 € et outre les rations que l'on avait mis le ration capacités de désendettement est un indicateur qui permet de calculer combien d'années d'épargne brute il faudrait pour rembourser la dette totale de la commune. Pour notre commune, cela signifie qu'il faudrait l'équivalent d' 1,9 année d'épargne brut pour rembourser l'emprunt. Le seuil d'alerte étant 10 ans.

Pour l'encours de la dette, en 2016, on avait une dette à 4 259 422€ et en 10 ans, la dette est presque divisée par 2.

P. Mehenni : donc, ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'une moyenne de communes de notre nombres d'habitants ou strate, la moyenne c'est 755 ; notre commune, on est à 519. Pour information à Dizey, ils sont à 1016 pour une moyenne à 560, et Epernay notre grande sœur, ils sont à 1343 pour une moyenne à 986 donc pour dire que notre commune, non seulement elle est bien gérée mais on a vraiment une dette très faible par habitant.

D. Collard : on pourra emprunter.

P. Mehenni : ce n'est pas le problème, c'est simplement qu'on arrête de dire qu'on a endetté notre commune, moi je veux simplement remettre les choses, et je ne suis pas en train de vous demander d'où cela vient.

D. Collard indique qu'il faut se méfier des bruits qui courent, que ce ne sont que des rumeurs et demande qui dit cela ?

P. Mehenni répond que ce sont des gens et qu'elle souhaitait simplement clarifier les choses.

Mme Mehenni décide de s'abstenir au moment du vote du budget.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. FINANCES : adoption du budget du parking 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025 pour le budget annexe du parking, équilibré en recettes et en dépenses et décomposé comme suit :

| | | |
|---|----------|---------------------|
| Section de fonctionnement | Dépenses | 6 450,00 € |
| | Recettes | 6 450,00 € |
| Section d'investissement | Dépenses | 268 070,00 € |
| | Recettes | 268 070,00 € |
| VOTE GLOBAL DU BUDGET ANNEXE PARKING | | 274 520,00 € |

Il est proposé de l'approuver comme proposé ci-dessus.

Pas de question

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. FINANCES : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

L'instruction comptable M57 permet de reporter au budget de manière anticipée et dans leur intégralité les résultats de l'exercice antérieur, sans attendre le vote du compte administratif.

Une reprise anticipée des résultats est proposée et se présente comme suit :

| | | |
|----------------|--|------------------|
| Fonctionnement | Résultat de fonctionnement 2025 | + 1 036 640,09 € |
| | Résultat antérieur reporté | + 560 622,28 € |
| | Résultat à affecter | + 1 627 262,37 € |
| Investissement | Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 | + 748 637,05 € |
| | Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025 | - 1 567 382,00 € |

| | | |
|--|--|-----------------------|
| | Besoin de financement de la section d'investissement | - 818 744,95 € |
| Affectation en réserve en investissement (RI 1068) | | + 818 744,95 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté (RI 001) | | + 748 637,05 € |
| Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) | | + 808 517,42 € |

Il est proposé de constater les résultats de l'exercice 2025 tels qu'énoncés ci-dessus et dans la fiche de calcul ci-jointe **et d'énoncer** qu'en tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat sera établie après le vote du compte administratif 2025.

Pas de question

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. FINANCES : autorisation du maire pour les virements de crédits

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, **il est proposé** au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Pas de question

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. FINANCES : vote des taux – fiscalité

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2026.

Pour rappel, l'augmentation des bases foncières s'élève cette année à 0,8 %. **Il est proposé** de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que ceux votés en 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,58 %

Pas de question

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. SUBVENTIONS : attribution de subventions aux établissements satellites

Comme chaque année, le conseil municipal vote l'attribution de subventions à différents établissements satellites. Ces montants intègrent l'avance votée lors du conseil du 15 décembre 2025.

Il est proposé d'accorder une subvention :

- Au CCAS de 298 000,00 €
- A la MJCI de 86 000,00 €

Pas de question

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Marche Mythique Organisation pour le Paris-Colmar

La 77^{ème} édition de Paris Colmar Crédit Mutuel se déroulera du lundi 1^{er} au dimanche 7 juin 2026 et fêtera son centenaire, toujours sous l'égide de la Fédération française d'Athlétisme.

Les marcheurs traverseront la commune le mercredi 3 juin au cours de la nuit. Un point de contrôle sera installé dans la salle des fêtes.

L'association sollicite une aide financière de la commune pour l'aider à poursuivre cette aventure sportive.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

Pas de question

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle au club de tennis de table de Mareuil/Pierry

Le club de tennis de table de Mareuil/Pierry accueille à ce jour 35 licenciés et continue de se développer. M. Baudette et M. Mongin vont participer à une formation, financée par le club, pour obtenir la qualification d'animateur fédéral de tennis de table (première étape dans le cursus d'entraîneur fédéral).

Deux nouvelles tables de tennis de table sont aujourd'hui nécessaires pour permettre au club d'avancer. Le devis se monte à 2 042,50€ ; **il est proposé** de financer à hauteur de 50% soit 1021.25€, arrondis à 1022€.

Pas de question

V. Droin demande s'il y a eu une demande de subvention au conseil départemental.

A. Jacquart réponds qu'on leur donnera ce conseil. Puis précise que la demande au conseil départemental est possible lorsqu'il y a une création de club mais c'est à vérifier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Lire et Faire Lire dans la Marne

L'association Lire et faire Lire dans la Marne poursuit ses lectures dans les écoles et les crèches grâce aux bénévoles.

Une exposition de dessins, à laquelle participent 52 enfants, se déroulera du 19 mai au 11 juin à la Maison pour tous à Epernay.

L'association souhaite remettre un livre à chacun de ces enfants. Elle sollicite donc une aide financière de la commune afin de l'aider à l'achat de ces livres.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.

Pas de question

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. SUBVENTIONS : avance sur subvention à la Maison de Mareuil

L'association, devant les charges qui sont les siennes (salaires, URSSAF, indemnités des intervenants, organisation de la soirée de mars) , et compte-tenu du montant disponible sur les comptes bancaires, ne peut attendre le versement de la subvention annuelle de la commune.

Elle sollicite donc une avance sur subvention d'un montant de 3000€.

M. Droin et Mme Dansin ne participent pas au vote.

Pas de question

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. SUBVENTIONS : subvention exceptionnelle à l'association Imagin'à lire

L'association organise le défi-lecture inter-établissements et les prix littéraires Imagin'à Lire auquel participe le collège Yvette Lundy de la commune.

Tout au long de l'année scolaire, des lectures et des rencontres d'auteurs sont organisées. L'association sollicite une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer la venue des auteurs, l'achat de livres, l'organisation de la finale, récompenser les enfants participants et l'organisation d'un goûter.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

Pas de question

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs

Afin de pouvoir procéder à la nomination d'un responsable d'équipe technique, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel.

Il est proposé d'approuver le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

| | Tableau actuel | Proposition | Nouveau Tableau |
|-------------------|----------------|-------------|-----------------|
| Agent de Maîtrise | 0 | +1 | 1 |

Pas de question

J-B. Soubieux : On n'avait pas de poste d'agent de maitrise , il est proposé de créer un poste sur ce grade.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Présentation des décisions prises sur délégations

14. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

M. le Maire lève la séance

Fin de séance : 19h15

Maire

Vincent DROIN

